

N° 89

Molle

Georges Eugène

Jugement constatant le décès de Mollé Georges Eugène  
Extrait des minutes des greffe du Tribunal Civil de première instance  
siège à Saint-Nazaire premier arrondissement du département de la Loire Inférieure. Extrait  
d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saint  
Nazaire et la requête de Monsieur le Procureur de la République et huit feuilles mil neuf  
cent vingt deux, lesquelles il a été extrait ce qui suit: Le Tribunal... déclare constant le  
siège du nommi Mollé Georges Eugène, né à Guérande le trois Octobre mil huit  
cent quatre vingt deux, fils de Emil Eugène et de Jeanne Marie barbaud, célibataire  
dernier domicilié en dernier lieu à Boston en Guérande, soldat au septième régiment  
d'infanterie coloniale, mort pour la France, le dix Mai mil neuf cent dix sept à  
Pauzanillon (Aisne). Ordonne que le présent jugement soit transcrit en entier sur les  
deux registres des actes de décès de la Commune de Guérande par l'ancien sursant  
deux mention en tant fait en marge de l'acte le plus rapproché en date du dix  
Mai mil neuf cent dix sept, tant sur le double conservé à la Mairie que sur  
celui déposé au greffe de ce Tribunal sous expédition conforme. Le greffier  
du Tribunal, signé: Mollé. — transcrit le cinq Août mil neuf cent  
vingt deux, neuf heures, par nous Emile Tourmy, Maire de Guérande.